

Vers une **nouvelle politique** **énergétique** pour le Québec

SOMMAIRE

**EFFICACITÉ
ET INNOVATION
ÉNERGÉTIQUES**



MISE EN CONTEXTE ET DÉFINITIONS

- L'efficacité énergétique consiste à faire la meilleure utilisation possible de l'énergie disponible pour obtenir un meilleur rendement énergétique. Elle est améliorée lorsque, pour produire un même bien ou un service, moins d'énergie est utilisée.
- L'efficacité énergétique repose sur trois leviers :
 - la réduction du gaspillage;
 - l'optimisation de l'utilisation des infrastructures existantes;
 - le recours à de nouvelles technologies.
- Ces leviers permettent d'utiliser moins d'énergie, ce qui contribue à :
 - réaliser d'importantes économies favorisant la croissance économique et la compétitivité des entreprises;
 - réduire l'empreinte environnementale de la mise en valeur des ressources énergétiques;
 - diminuer les coûts énergétiques des entreprises et des ménages, tout en répondant aux besoins grandissants des populations en énergie.
- L'innovation énergétique représente la mise au point et la commercialisation d'un produit, d'un service ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré afin de réduire la consommation énergétique et qui répond à un besoin par une amélioration de la production ou du bien-être.

EFFICACITÉ ET INNOVATION ÉNERGÉTIQUES AU QUÉBEC

- De 2008-2009 à 2013-2014, des investissements d'un peu plus de 1,4 G\$ ont été consentis par les distributeurs d'énergie et le gouvernement du Québec pour générer des économies d'énergie récurrentes totalisant plus de 41,7 millions de gigajoules (GJ).

- La Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques confère au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles la responsabilité de favoriser l'efficacité et l'innovation énergétiques dans le cadre d'un Plan d'ensemble en efficacité et innovation énergétiques (actuellement le plan 2007-2010).
- La Régie de l'énergie a pour mandat d'assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Les orientations et priorités gouvernementales qui peuvent guider la Régie sont celles du Plan d'ensemble en efficacité et innovation énergétiques et de la Stratégie énergétique 2006-2015.
- Les distributeurs d'électricité ou de gaz naturel du Québec doivent établir des programmes en efficacité ou en innovation énergétiques qui concourent aux orientations et priorités du plan d'ensemble du gouvernement.
- D'autres acteurs mènent des interventions dans leurs champs de responsabilités respectifs, comme les autres ministères et organismes gouvernementaux, le gouvernement fédéral et les municipalités.
- Les programmes mis en place s'adressent aux clientèles des secteurs industriel, du transport, résidentiel ainsi que commercial et institutionnel.

INNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Le développement et l'utilisation de nouveaux procédés et de nouvelles technologies ont une incidence importante sur la croissance et la compétitivité des entreprises.
- Au Québec, les gouvernements ont cherché à créer un environnement favorable à l'innovation énergétique par l'octroi de crédits d'impôt pour la recherche et le développement, la création de fonds destinés à la recherche universitaire ou l'adoption de politiques d'innovation et de stratégies industrielles.
- La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 « L'énergie pour construire le Québec de demain », ainsi que le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du Québec ont contribué à l'acquisition de nouvelles connaissances et à l'arrivée de nouveaux acteurs de la chaîne d'innovation.
- Des initiatives sectorielles, tel le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du Québec, s'inscrivent dans un mouvement international pour faire émerger la technologie des véhicules électriques.

- Le Québec peut compter sur une solide expertise grâce à des établissements de recherche et d'enseignement de qualité, l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et un bon réseau d'experts-conseils.
- Pour la période 2002-2003 à 2012-2013, le Québec a consacré 456 millions de dollars à la recherche, au développement et à la démonstration de technologies de l'énergie dont 59,4 millions de dollars à l'innovation en efficacité énergétique.

CONSTATATIONS ET ENJEUX POUR LE QUÉBEC

- De 1992 à 2011, la consommation d'énergie totale du Québec a augmenté de 209 pétajoules (PJ), soit de 14,2 %.
- En 2011, le secteur industriel représentait 37,2 % de la consommation énergétique du Québec, le secteur du transport, 29,1 %, le secteur résidentiel, 18,8 %, et le secteur commercial et institutionnel, 15 %.
- Le secteur du transport est le seul dont la proportion de la consommation énergétique québécoise a connu une hausse de 1992 à 2011 (4,9 %).
- En 2011, le total des économies d'énergie a correspondu à un peu moins de 3 % de la production énergétique du Québec.
- Les économies d'énergie relatives au gaz naturel et au pétrole sont faibles par rapport à celles qui sont réalisées en électricité.
- Les dernières orientations et priorités du Plan d'ensemble en efficacité et innovation énergétiques remontent à 2007, ce qui limite la capacité d'agir du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et de la Régie de l'énergie auprès des distributeurs d'énergie. Ce plan sera mis à jour après l'adoption de la politique énergétique 2016-2025.
- La gouvernance actuelle donne lieu à une multiplicité de mesures de la part des gouvernements et des distributeurs d'énergie dans l'ensemble des secteurs d'activité et en innovation. Il peut devenir difficile pour les clientèles de s'y retrouver et lorsqu'un requérant souhaite recourir à plus d'un programme pour un même projet, il doit multiplier les démarches.
- L'efficacité énergétique est freinée par une résistance aux changements et le fait que les consommateurs ne voient pas toujours l'intérêt d'investir en efficacité énergétique.

- Dans la majorité des secteurs d'activité, les gains en efficacité énergétique les plus aisés ont été réalisés. Le potentiel pour une plus grande efficacité énergétique demeure énorme, mais les prochains gains seront plus onéreux et les prochaines étapes demanderont une approche intégrée et l'introduction de nouvelles façons d'intervenir.

CONSTATATIONS SECTORIELLES

- Dans le secteur industriel, les grandes industries énergivores ont fait des efforts majeurs en efficacité énergétique au cours des dernières années. Il est cependant possible de mieux gérer l'énergie par la conception de nouveaux procédés ou de procédés améliorés, un meilleur choix d'équipements et le perfectionnement des opérateurs.
- Le secteur du transport des personnes et des marchandises par route est un domaine d'intervention prioritaire compte tenu de sa croissance soutenue et de son poids dans le profil énergétique du secteur. Grâce à son électricité propre et abondante, le Québec a des atouts indéniables pour favoriser l'électrification des transports.
- Les programmes en efficacité énergétique destinés au secteur résidentiel sont ceux qui sont les plus connus de la population. L'influence du secteur résidentiel sur la demande de pointe du réseau électrique nécessite le développement de solutions technologiques et comportementales.
- Dans le secteur commercial et institutionnel, l'efficacité énergétique est moins élevée que celle des autres secteurs. Le suivi énergétique, la cotation énergétique des bâtiments et la gestion de l'énergie sont des champs d'intervention sous-exploités. La réglementation en efficacité énergétique des bâtiments commerciaux et institutionnels est à revoir en raison de l'évolution des connaissances.



CONCLUSION

- L'efficacité énergétique est la moins dispendieuse et la plus disponible des ressources énergétiques. Elle doit être considérée comme une filière à part entière en matière d'énergie et il faut s'interroger sur les mesures et l'appui financier qui doivent être mis en place pour que la population bénéficie le plus possible des avantages qu'elle procure.
- Pour faire face aux enjeux énergétiques de l'avenir, l'efficacité énergétique doit devenir un élément important de la future politique énergétique québécoise.
- La participation de tous les acteurs économiques est primordiale pour faire de l'efficacité énergétique une filière performante, innovante, évolutive et créatrice de richesses pour le Québec.
- En faisant converger les efforts de tous vers un objectif commun, le Québec parviendra à mettre en place une véritable culture de l'efficacité énergétique.



ES30-01-11